

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six le 02 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy LAFOREST, Maire.

Présents : Mmes & Mrs LAFOREST – LE MOUËL – LEDOUX – DROUIN – ANDRÉ – MANNAPIN – FERREIRA – PAPILLON – MARCHAND – WARUSFEL

Absent (s) (es) : Mmes GRUYÈRE – DEJEAN-TRONQUET – BROUILLARD – Mrs PARIS – NEUSCHWANDER – CARRASCO – PORNON

Absent (s) (es) excusé (s) (es) : Mrs DE KERPEL – LAHITTE

Pouvoirs : M. DE KERPEL à M. LE MOUËL
M. LAHITTE à M. DROUIN

Mme LEDOUX Sophie a été nommée *secrétaire de séance*.

Délibération N° 01/2026 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ **D'ACTER** la présentation faite du Compte Financier Unique ;
- ✓ **DE CONSTATER** les identités de valeur avec les indications relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- ✓ **DE RECONNAÎTRE** la sincérité des restes à réaliser ;
- ✓ **D'ARRÊTER** les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-dessus ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération N° 02/2026 : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ **D'ADOPTER** la proposition du groupe de travail sur les Finances ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération N° 03/2026 : FONDS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE 2026 – SOLLICITATION D'ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THELLOISE POUR LA RÉHABILITATION D'UNE AILE DU CHÂTEAU POUR INSTALLATION D'UNE MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE, THÉMATIQUE : SANTÉ

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ **DE SOLLICITER** de la Communauté de Communes Thelloise l'attribution du fonds de concours dénommé fonds de développement communautaire 2026 pour la réhabilitation d'une aile du château pour installation d'une Maison de Santé

Pluriprofessionnelle, thématique : santé d'un montant d'un million cinq cent soixante-six mille neuf cent neuf euros (1 566 909 € H.T.) ;

- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer le dossier accompagné des pièces justificatives auprès de la Communauté de Communes Thelloise ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération N° 04/2026 : SYNDICAT D'ÉNERGIE DE L'OISE (S.E. 60) : MODIFICATIONS STATUTAIRES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ **D'ADOPTER** le projet de statuts tel qu'annexé à la présente délibération ;
- ✓ **DE DEMANDER** à Monsieur le Maire de procéder à la notification de la présente délibération : au Président du S.E. 60 et au contrôle de légalité de la préfecture du département ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention-cadre susvisée et toutes autres pièces relatives à ce dossier.

Délibération N° 05/2026 : RÉHABILITATION D'UNE AILE DU CHÂTEAU POUR INSTALLATION D'UNE MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE : ADOPTION DU BAIL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ **D'APPROUVER** le principe de signature du bail professionnel définitif pour l'implantation de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle ;
- ✓ **D'INSCRIRE** en recettes le montant annuel du loyer en section de fonctionnement à l'article comptable 752 ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le bail définitif et tout document relatif à cette affaire.

Délibération N° 06/2026 : PERSONNEL COMMUNAL : INDEMNITÉ FORFAITAIRE COMPLÉMENTAIRE POUR ÉLECTIOINS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ **D'INSTITUER** selon les modalités et suivant les montants définis dans l'arrêté du 27 février 1962 et du décret 2002-63 l'Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour les Élections en prévision des élections municipales 2026 :

Filière : Administrative

Grade : Attaché

Fonction : D.G.S.

- ✓ **DE RETENIR** l'enveloppe de 750 € pour les élections municipales 2026 ;
- ✓ **DE PRÉCISER** que le montant de référence pour le calcul sera celui de l'I.F.T.S. de 2ème catégorie assortie d'un coefficient de 2 ;
- ✓ **DE PRÉCISER** que les crédits seront prévus et inscrits au budget primitif 2026 ;
- ✓ **DE VERSER** cette indemnité au mois d'avril 2026 ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération N° 07 / 2026 : ENCARTS PUBLICITAIRES 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ **DE RETENIR** les tarifs proposés par la commission ;
- ✓ **DE RETENIR** que les tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2026 pour l'année civile ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération N° 08 / 2026 : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE VILLERS : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ **DE PRENDRE** acte de la lecture du rapport d'activités 2024 du Syndicat Intercommunal des Eaux de Villers ;
- ✓ **DE METTRE** à disposition du public le rapport d'activités 2024 ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération N° 09 / 2026 : C.C. THELLOISE : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE CONSOMMATION ÉLECTRIQUE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LA Z.A.E.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ **D'APPROUVER** le renouvellement de la proposée par la Communauté de Communes Thelloise ;
- ✓ **D'INSCRIRE** la recette chaque année dans le budget primitif ;
- ✓ **D'ENCAISSER** la somme versée par la Communauté de Communes Thelloise ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération N° 10/2026 : DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC : APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ **D'APPROUVER** le règlement intérieur 2026 ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération N° 11 / 2026 : RESTAURANT SCOLAIRE : TARIFICATION SOCIALE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ **D'INSCRIRE** les tarifs de la restauration dans la délibération ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cette convention en date du 22 avril 2025 ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant en date du 22 avril 2025.

Fait le mercredi 4 mars 2026

Le Maire,
Guy LAFOREST

